



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 112031

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la question des hommages rendus aux Français, civils ou militaires, morts lors de combats ou de conflits contemporains. En effet, alors que le Président de la République a rendu un vibrant hommage aux Français victimes d'un attentat terroriste au Maroc, le 28 avril 2011, il est regrettable que pareil hommage ne soit pas également organisé pour tous les soldats français morts au combat lors des missions des forces de défense engagées sur les théâtres extérieurs. Ces sacrifices consentis par les soldats français au nom de la liberté, de l'égalité des peuples, de la lutte contre le terrorisme..., ne doivent pas être méconnus de l'opinion publique française. Cela impose un traitement égal pour tous, à savoir les mêmes honneurs rendus à toutes les victimes françaises des guerres contemporaines par les plus hautes autorités de l'État. Il lui demande donc si le Gouvernement compte prendre des mesures afin que les mêmes honneurs soient rendus à toutes les victimes françaises des conflits, combattants ou civils, au nom du principe d'égalité et du devoir de mémoire.

Texte de la réponse

L'hommage rendu le 28 avril 2011 par le Président de la République ne concernait pas les victimes d'un conflit mais d'un attentat terroriste au Maroc, pays qui n'est pas un territoire en guerre. L'intervention symbolique du chef de l'État voulait à la fois traduire la compassion envers les familles éprouvées par le deuil et témoigner de l'indignation nationale devant des actes aussi lâches que barbares, commis à l'encontre de civils sans défense. La mémoire de ceux de nos compatriotes militaires tués lors des conflits, comme les opérations extérieures (OPEX), est rappelée dans des conditions différentes. Les cérémonies solennelles organisées en 2009 et 2011, aux Invalides, pour les obsèques de soldats français tués en Afghanistan ont constitué un hommage dont la forte médiatisation a permis à la population de s'associer à cette commémoration. Par ailleurs, comme celle des précédentes générations du feu, la mémoire des morts en OPEX doit être rappelée de manière symbolique, à la fois aux militaires qui sont leurs frères d'armes, mais aussi au public afin que celui-ci prenne pleinement conscience que la paix dont il jouit n'existe que parce que des femmes et des hommes sont prêts à la sauvegarder, y compris au péril de leur propre vie. Dans cette perspective, le ministre de la défense et des anciens combattants a souhaité la réalisation d'un mémorial des morts en OPEX. C'est pourquoi, à sa demande, un groupe de travail a été constitué pour proposer les grandes orientations qui devraient s'attacher à un tel mémorial. Les propositions de cette commission feront l'objet d'un rapport qui lui sera présenté début octobre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Gagnaire](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112031

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6751

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10571